



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22153067

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

16 DEC. 2022

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0401.918.312**

Nom

(en entier) : **Voestalpine Böhler Welding Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Yser 2 7180 Seneffe**

Objet de l'acte : Démission et nomination du délégué à la gestion journalière

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 2022.

"1. Prise de connaissance de la démission du délégué à la gestion journalière

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Desamory en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 18 novembre 2022.

Le Conseil retire également tous les mandats spéciaux accordés à Monsieur Arnaud Desamory avec effet au 18 novembre 2022.

2. Nomination du délégué à la gestion journalière

Le Conseil décide de nommer Monsieur Thibaut Du Champs domicilié à Avenue du Fort Jaco 42, 1180 Uccle, en qualité de délégué à la gestion journalière, avec effet au 18 novembre 2022. Il portera le titre d'administrateur-délégué.

Le mandat du délégué à la gestion journalière n'est pas rémunéré.

Monsieur Thibaut Du Champs a, conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et des associations, élu domicile au siège de la Société pour tout ce qui concerne l'exercice de son mandat.

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, le délégué à la gestion journalière agissant conjointement avec Cédric Didion peut valablement représenter la Société à l'égard des tiers dans le cadre de la gestion journalière.

3. Procuration

Le Conseil donne un mandat spécial à Me Candice Kunkera et/ou Me Gaël Chuffart et/ou Me Jacques Bakulu et tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker, dont les bureaux sont situés 1170 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 178, chacun avec le pouvoir d'agir seul, et avec un pouvoir de sous-délégation, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire."

Jacques Bakulu
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/12/2022 - Annexes du Moniteur belge